

Transformer les cadavres en humus, l'idée séduit

Sarah Joliat milite pour le droit à l'humusation. Zoom sur une pratique encore interdite en Suisse et taboue pour beaucoup.

Karim Di Matteo Textes

Laisser le corps d'un proche se décomposer en surface. C'est le principe de base de l'humusation. Encore interdite en Suisse, cette alternative écologique à la crémation et à l'inhumation fait son chemin. Interview de la présidente de l'association Humusation Suisse, à la veille de sa conférence de dimanche à Rennaz.

Sarah Joliat, l'humusation, c'est quoi?

Un mode de sépulture 100% naturel où le corps est déposé sur un lit végétal composé de broyat de bois d'élague et de diverses matières organiques. Le corps est emballé dans un linceul ou habit biodégradable et recouvert par cette même matière organique afin de former une butte. Environ douze mois après, le corps est transformé en humus, en suivant un protocole très strict.

Dites-nous-en un peu plus...

Après trois mois, il n'y aura plus de chairs, les os sont nettoyés. La butte est rouverte, les os, dents, prothèses et objets métalliques retirés. Les os et les dents sont broyés et remis dans la butte. On referme, on humidifie régulièrement au cours des neuf mois suivants et le corps est transformé en humus.

Qui veut recourir à cette pratique?

Ils sont nombreux. Ce sont des gens qui ont une sensibilité avec la nature et qui aspirent à partir ainsi. Il ne faut pas minimiser le fait que beaucoup de gens craignent de finir dans un cercueil.

Le principal avantage invoqué est écologique, ce que certains contestent.

Il n'y a pas de cercueil, pas de linceul, aucune énergie fossile n'est utilisée pour brûler, cela ne dégage rien dans l'atmosphère... C'est la nature qui fait son travail, qu'y a-t-il de plus écologique?

Mais où l'humusation serait-elle pratiquée si elle devenait légale?

On verrait idéalement une parcelle de cimetière dédiée à cela. Ou un terrain mis à disposition par les communes.

Parmi les principales inquiétudes figure

l'intervention d'un animal. Une butte bien faite ne dégage aucune odeur. Elle va chauffer à 60-70 degrés et les animaux ne viennent pas. Un test en Belgique l'a démontré. Les parcelles dédiées seraient sécurisées et aucun animal ou humain ne pourrait y accéder sans autorisation.

Que fait-on avec l'humus recueilli?

Cela reste à voir. Une forêt du souvenir, pour en fertiliser les sols? Une tombe pour le recueillir? La



Sarah Joliat, présidente d'Humusation Suisse, milite pour que ce mode de sépulture 100% naturel soit admis en Suisse. «Ce que l'on demande, c'est que chacun puisse choisir.»

ODILE MEYLAN

«Il n'y a pas de cercueil, pas de linceul, aucune énergie fossile n'est utilisée pour brûler, cela ne dégage rien dans l'atmosphère... C'est la nature qui fait son travail, qu'y a-t-il de plus écologique?»

Sarah Joliat, présidente de l'association Humusation Suisse

famille en prendrait une partie? Il y a des choses à imaginer. Il faut voir sur le plan éthique ce que l'on peut faire.

Que pensez-vous de la solution «Recompose», utilisée aux États-Unis?

C'est un début. Ce n'est pas 100% naturel, puisque ce système en milieu contrôlé est accéléré. Mais c'est super, cela montre un intérêt. En revanche, il me semble que cela a un certain coût.

Comment agit Humusation Suisse?

On organise des colloques, des conférences, des stands. L'association zurichoise Werde Erde étudie la possibilité de faire la transformation des corps en milieu contrôlé, nous sommes en contact. En France, on en discute au niveau politique. En Suisse aussi, sur Genève et Vaud. Notre homologue Humusation Belgique milite depuis une quinzaine d'an-

nées. Elle y a réalisé récemment des tests concluants sur des cochons. Il reste à en faire sur des corps humains. Les discussions sont en cours.

Que dites-vous à ceux qui y voient une forme d'atteinte à la paix des morts, à la dignité?

Comment peut-on dire un truc pareil? Dans un cimetière, selon la qualité du sol, après vingt à trente ans, il arrive que les corps ne soient pas totalement décomposés quand on les exhume. La paix des morts, elle est où? Et est-ce qu'on parle des gens qui ne veulent pas être enterrés ou brûlés? Mon ami fondateur d'Humusation Belgique est décédé au mois d'août, ça m'a déchiré le cœur de le voir descendre dans sa tombe. Pour moi, c'était une atteinte à la paix des morts dans toute sa splendeur. Ce que l'on demande, c'est que chacun puisse choisir.

Un autre tabou: le deuil d'un animal

● «Quand j'ai créé Funeradog à Pampigny en 2011, des gens me demandaient de me garer un peu plus loin. Aujourd'hui, parler de la mort de son animal de compagnie est devenu presque commun.» Avec sa société de pompes funèbres pour animaux, Micaëla Gsponer est témoin au quotidien de la détresse de celles et ceux qui perdent un compagnon cher à leur cœur, raison pour laquelle elle abordera le thème du deuil animalier ce samedi à 15 h à Rennaz. «Je vais chez les gens récupérer l'animal et l'amener au crématoire animalier de

Lausanne. Je ramène ensuite les cendres sur demande.» Lors d'euthanasies, le lieu et l'heure sont convenus, à domicile ou au cabinet vétérinaire. D'autres fois, c'est le choc au matin. «Certains sont mal à l'aise à l'idée de manipuler leur animal ou ne peuvent pas le regarder. Certains sont carrément en état de choc. S'entendre dire «ce n'est qu'un animal» est encore plus dur. Et il ne faut pas occulter la culpabilité de quelqu'un qui amène un animal chez le vétérinaire pour le faire endormir. Tous ces gens ressentent le besoin d'être entendus. C'est un deuil.»

Neuf conférences ce week-end

Le cycle de conférences organisé par les Pompes funèbres Cassar ce samedi et dimanche dans la foulée de la Toussaint propose neuf interventions gratuites sur l'humusation ou le deuil animal (*lire ci-contre*), mais aussi les rites funéraires islamiques en pays à minorité musulmane, l'embaumement et la thanatopraxie, l'accompagnement chrétien lors du deuil, le monde des pompes funèbres, le travail d'Exit ou les questions juridiques liées au deuil. Programme complet: www.cassar.ch/portes-ouvertes-conferences